

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 17

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ en l'absence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 janvier 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Maryvonne ROBIN, Christian SIMON, Karin THEOLIER.

Procurations : François CAMBERLIN à Denise MELOT
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Karin THEOLIER à Thierry THEOLIER

Madame Erica SANDFORD, intéressée, s'est retirée au moment du vote.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoir : 03

Nombre de votants : 20

Monsieur Stéphane BECT a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Occupation du bâtiment « Forum Alpium »

- Approbation grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2025

Monsieur Jérémy TRACQ, Vice-président, rappelle à l'assemblée la décision de classement du bâtiment « Forum Alpium » dans le domaine public de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le classement de ces locaux dans le domaine public permet d'assouplir leur gestion locative. Pour donner suite au classement, les contrats de location seront des conventions d'occupation privative et temporaire du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance par les occupants.

Dans ces conditions, Monsieur le Vice-président propose d'approuver la grille tarifaire pour l'occupation de ces locaux.

Proposition de redevance en euros hors taxes – TVA en sus :

- Location mensuelle d'un bureau pour une durée déterminée

11.00 €/m²

- **Location ponctuelle d'un bureau**

A l'heure avec plafond de 2 heures	Demi - journée	Journée	Semaine
3.33 €	14.16 €	25.00 €	83.33 €

- **Location de la salle de réunion avec visioconférence**

A l'heure	Demi - journée	Journée
13.33 €	35.00 €	70.00 €

Précisions :

- Ces tarifs ne sont pas applicables aux collectivités territoriales / établissements publics et aux associations loi 1901 à but non lucratif. Ces entités bénéficient de la jouissance des locaux à titre gratuit (réservation obligatoire).

- Dépôt de garantie : 2 mois de redevance selon tarif en vigueur lors de l'entrée dans les locaux.
Le dépôt de garantie concerne uniquement la location d'un bureau pour une durée déterminée.

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu la loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République du 07 août 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la grille tarifaire susvisée relative à l'occupation du bâtiment « Forum Alpium » à valoir à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 07 février 2025.

Le Président
Christian SIMON

